



AVIS DE COURSE
TROPHEE DES EAUX DU MONT-DORE
25 et 26 juin 2022
30 et 31 juillet 2022
24 et 25 septembre 2022
Lieu : Côte Blanche à Nouméa
Autorité Organisatrice (AO) : CCN

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles après 18h le jour précédent le premier jour de régata sur le tableau officiel du Catamaran Club de Nouméa.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable au Catamaran Club de Nouméa.
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 SELECTION et ADMISSIBILITE

4.1 La régata est ouverte aux bateaux des séries Twin Cat 13, Twin Cat15, HC 16.

4.2 Sélection : aucune

4.3 Admissibilité

(i) Tout concurrent licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Trophées des Eaux du Mont-Dore.

(ii) Tout concurrent mineur devra être accompagné par un adulte présent sur le site pendant toute la durée de l'épreuve. Cet adulte aura pour ce mineur accepté par écrit l'exercice de l'autorité parentale pendant toute la durée de la régata.

(iii) Un adulte ne pourra accepter la responsabilité de plus de douze concurrents mineurs.

4.4 Catégories d'âges : L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre.

5 PRE-INSCRIPTION

La pré-inscription est effectuée par retour par mail à catamaran.club.noumea@gmail.com au plus tard 24 heures avant le début de la régata.

Au moment de l'inscription, vous devez impérativement fournir à l'organisateur les renseignements et documents suivants :

- L'autorisation parentale signée pour les mineurs,
- L'autorisation de l'utilisation des images faites durant la régata
- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
- Ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- L'autorisation de port de publicité et certificat de jauge, si nécessaire.

6 DROITS D'INSCRIPTION

6.1 Les droits d'inscription requis sont les suivants :

Série	Montant régata 2 jours
Tarif avec location bateau	4 000 XPF / personne
Tarif membre du CCN ou inscrit au trimestre avec location	3 000 XPF / personne
Tarif membre du CCN avec son bateau	750 XPF / personne

Repas inclus le midi du dernier jour de la régata (dimanche)

6.2 Remboursement : Les inscriptions seront **intégralement** remboursées si l'évènement est annulé en raison de la pandémie COVID 19, suite à décision du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier : solitaires 500 XPF, doubles 1000 XPF.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires réduisant de fait la

mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée. En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

7 PUBLICITE

- 7.1 [DP] [NP] Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique : https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/Reglement_publicite_2021.pdf
- 7.2 La pose ainsi que l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage, qui devra si nécessaire la remplacer.

8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

La confirmation des inscriptions aura lieu le premier jour de la régate : 11h00 à 12h30

- 8.2 Jauge et contrôles :

Le premier jour de la régate entre 12h00 et 13h00.

- 8.3 Jours de course :

Date	Horaires	Séries
Samedi	13h30 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes
Dimanche	9h30 1 ^{er} signal d'avertissement	Toutes

- 8.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h00.

9 MARQUAGE ET JAUGE [DP]

Le bateau et ses équipements pourront être contrôlés durant la régate.

- 9.1 Pour les **HC 16**, le poids minimum d'équipage doit être de 129,3Kg **moins** 22,7 kg (de lest maximum autorisé) soit **106,6 kg**. Chaque équipage en dessous du poids de jauge requis pour cette épreuve (129,3kg) devra ajouter un poids correcteur de la moitié de l'écart entre le poids d'équipage et ce poids (129,3kg).

10 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés dans les IC. Chaque jour, les séries pourront changer de zone de course.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 FORMAT ET CLASSEMENT

12.1 3 courses devront être validées pour valider la régates.

12.2 2 à 3 courses par jour ou plus sont programmées.

Les temps cibles sont les suivant :

- (a) **[NP]** Les temps cibles pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course, figurent en colonne A.
- (b) Les temps limites pour finir la course après l'arrivée du 1^{er} bateau ayant effectué le parcours et fini sont indiqués en colonne B.

Classe et Séries	A en minutes	B en minutes
HC 16	40	20
Twin Cat 15	40	20
Twin Cat 13	40	20

12.3 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite pour finir la course après le premier ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et, A5.

12.4 Le classement se fera en temps réel et ce sera le système de points à minima de l'annexe A.

13 PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent le CCN (AO) et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CCN (AO) et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la Ligue Calédonienne de Voile et ses sponsors. Le CCN en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles au CCN peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant catamaran.club.noumea@gmail.com ou par courrier au siège social du CCN en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15 PRIX

15.1 Chaque régates du Trophée donne lieu à un classement et à un nombre de point par équipage. Les classements de chaque régates seront affichés au CCN et seront disponibles sur le site de FFVoile.

15.2 Le Trophée est décerné aux trois premiers du classement dans chaque série et catégorie

Le classement du trophée se fait par :

- Open : pas de classement par catégorie d'âge
- Catégorie : 2 catégories retenues : barreur et équipier
- Série : 3 séries retenues : HC16, Twin Cat 15 et Twin Cat 13

Le Trophée est décerné aux trois premiers du classement dans chaque série par catégorie.

Le calcul du nombre de points est le suivant :

- Minimum 2 régates courues entièrement pour être classé
- Somme des points retenus pour chaque régates. Le concurrent qui a le plus petit nombre de point dans sa série et dans sa catégorie est classé premier et ainsi de suite.
- En cas d'égalité du nombre de point les concurrents sont exæquo.
- En cas d'absence à une régates entière, le concurrent prend les points du dernier concurrent classé dans sa catégorie (barreur / équipier) majoré de 10 points de pénalité¹.
- En cas d'absence à une journée de régates ou à une manche d'un des concurrents sans que celui-ci ait eu des pénalités de points car il a été remplacé par un autre concurrent, le nombre de point attribué est celui du dernier de la ou les manches manquées majorer de 5 points par manches manquées.
- Le concurrent qui change de catégorie et/ou de série entre les différentes régates est classé dans la catégorie / série ou il a le plus concourut.

15.3 Les trois premiers de chaque série et dans chaque catégorie recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

16 ACCES AU SITE

16.1 Le site des régates du Trophées des Eaux du Mont-Dore sera accessible aux concurrents et aux accompagnateurs à partir du premier jour de la régates à 8H00.

¹ L'absence à une manche ou à une des journées de régates a donné lieu lors du classement de la régates à des pénalités de points selon les règles de l'instruction de courses.

16.2 Le dernier jour de la régata à 19H00, l'ensemble des concurrents et accompagnateurs devra avoir quitté le site.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Catamaran Club de Nouméa

www.cataclubnoumea.org

Téléphone : (687) 28 32 22

Email : catamaran.club.noumea@gmail.com

ANNEXE COVID-19

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, le CCN (AO) est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis. Le site internet du CCN sera utilisé comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, le CCN (AO) est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité. Dans le contexte inédit « COVID 19 », le CCN (AO) pourra annuler l'épreuve.